

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## LES DON QUICHOTTE

Il y a vraiment bien peu de sérieux chez certains journalistes et chez certains députés. Sans affirmer, comme le fait M. Yves Guyot, que la haine de l'Angleterre est la conséquence de l'action cléricale, qui serait satisfaite de trouver dans une guerre odieuse et ruineuse, le moyen de détourner d'elle l'opinion publique, il est permis de penser que ceux qui voudraient voir la France intervenir dans le conflit Anglo-Boer sont de dangereux Don Quichotte.

Ce sont d'ailleurs, il faut l'avouer, de parfaits réactionnaires, comme MM. Berry, Lasies, Drumont, Millevoye, Paul de Cassagnac, ou des républicains à face césarienne, comme le pauvre Rochefort.

Si on laissait faire ces insensés nous alignerions nos cinquante vaisseaux contre les sept cents de l'Angleterre et nous perdriions en un clin d'œil, notre flotte, notre marine et nos colonies. Telle est la haute conception patriotique de ces messieurs.

Leur raisonnement est le suivant, c'est Cassagnac que je cite :

« Voilà où est tombée la France des traditions chevaleresques !

« Elle n'ose plus élever la voix en faveur des nations agonisantes qui l'implorant, les mains jointes, la voix en sanglots !

« Elle n'a même plus le courage de plaindre ceux qu'on égorge et dont les cris arrivent jusqu'à nous. »

Il s'agit, comme vous le voyez, de ne pas laisser tomber des traditions qui furent chevaleresques, des traditions qui furent établies au moyen âge, alors que l'usage de la force était tout et qu'il n'y avait d'autre moyen de faire valoir le droit que d'employer la force.

Il faudrait que, dans notre France actuelle, que dominant les considérations économiques, nous jetions la perturbation, la ruine, pour sauver — ou ne pas sauver — un vaillant et admirable petit peuple, infiniment intéressant sans doute, mais qui n'est point un facteur important de civilisation, et que nous risquions de nous perdre, nous, qui avons la prétention justifiée d'être une des lumières de l'humanité ?

C'est de l'aberration pure !

Je conçois fort bien que le cœur saigne en voyant à quels excès entraîne « un point d'honneur mal placé, » comme a dit M. Léon Bourgeois, mais je conçois encore mieux que pour pallier un mal nous ne nous exposions pas à en faire naître un pire. Or, quel désastre ce serait qu'une guerre entre l'Angleterre et la France, ces puissantes nations, si nécessaires à l'équilibre du monde !

A ces prêcheries de folies, à ces Don Quichotte, il est utile de rappeler l'apostrophe de Mirabeau, s'écriant avec une ironie cinglante, qui n'a rien perdu de sa portée, puisque nos nationalistes continuent à parler de la déchéance de l'Angleterre.

« L'Angleterre est perdue ! Ah ! grand Dieu ! Quelle sinistre nouvelle ! et par quelle latitude s'est-elle perdue ou quel tremblement de terre, quelle convulsion de la nature a englouti cette île fameuse, cet inépuisable

foyer de si grands exemples, cette terre classique des amis de la liberté ! — Mais rassurez-vous l'Angleterre fleurit pour l'éternelle instruction du peuple, l'Angleterre développe tous ses germes d'industrie, exploite tous les filons de la prospérité humaine. »

Certes on pourrait souhaiter que l'Angleterre fût moins aveuglée, mais soyez certains que la voile qui couvre ses yeux ne tardera pas à tomber et qu'en reprenant ses esprits elle retrouvera, du même coup, son ancien sentiment de la justice. Déjà les discours prononcés à la Chambre des communes laissent entrevoir une volonté moins butée ; si se pourrait que les paroles modérées, mais fermes de MM. Delcassé et Léon Bourgeois hâtassent le retour du peuple anglais à une meilleure conception de sa véritable grandeur.

C'est bien beau que le principe de l'arbitrage ait été posé par une conférence internationale ; ne rendons pas stérile ce principe par une folie belliqueuse, hors de propos comme elle est hors de notre temps.

C. J.

## CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 25 janvier 1902

La Chambre continue la discussion du budget des affaires étrangères. Les chapitres 6, 7, 8, sont votés sans débat.

M. Déjeante, demande la suppression du chapitre 9 relatif à l'allocation aux établissements religieux d'Orient et d'Extrême-Orient. Cette allocation s'élève à 850.000 fr. ; la commission du budget a demandé elle-même la réduction à 100.000 fr.

M. Déjeante en demande la suppression. Mais après intervention de M. Delcassé, l'allocation de 850.000 fr. est votée par 312 voix contre 263.

Le budget des affaires étrangères est ensuite voté.

Et la séance est levée.

Séance de l'après-midi

La Chambre continue le budget : on en est au budget des chemins de fer.

M. Plichon prononce un discours au sujet du projet relatif au rachat des compagnies de chemins de fer demandé par M. Bourrat.

M. Plichon combat cette proposition que vient défendre M. Bourrat.

M. Bourrat dépose en effet la motion suivante : « La Chambre invite le Gouvernement à procéder au rachat des réseaux de l'Ouest et du Midi. »

M. Bourrat défend sa motion et répond à M. Plichon.

M. Mesureur propose le renvoi de la motion de M. Bourrat à la commission des chemins de fer.

M. Guyot-Dessaing repousse le renvoi. M. Holtz demande le rachat des 6 grandes compagnies.

M. Baudin repousse les différentes motions relatives au rachat.

Le renvoi à la commission des chemins de fer de la motion de M. Bourrat est repoussée par 270 voix contre 268.

Puis la motion Bourrat est adoptée par 272 voix contre 160.

M. Holtz propose le rachat des C<sup>ies</sup> du Nord, de l'Est, de l'Orléans et du P. L. M.

Cette motion est rejetée par 303 voix contre 214.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Et la séance est levée.

Séance du 24 janvier 1901

La Chambre s'occupe de l'interpellation de MM. Chambon et Krauss sur les responsabilités de la double catastrophe survenue à Bressans et au col de Fréjus, au cours des manœuvres d'hiver et des opérations de ravitaillement des troupes alpines.

M. Chambon se plaint que les circulaires du

ministre faites en vue de préserver la vie du soldat ne soient pas observées.

M. Krauss ajoute quelques détails à ceux donnés par M. Chambon.

M. Mercier demande que le ministre prenne des mesures énergiques.

Le ministre de la guerre répond que dans la catastrophe visée par les interpellateurs tout a été fait pour éviter un tel malheur : dans tous les cas, le ministre promet qu'à l'avenir toutes les mesures seront prises.

L'ordre du jour pur et simple est voté.

M. Ribot, au nom de la commission de l'enseignement dépose la motion suivante : La Chambre approuve les propositions du ministre de l'instruction publique concernant la réforme de l'enseignement secondaire.

M. Ribot propose de renvoyer cette proposition au moment où viendra la discussion du budget de l'instruction publique, ce qui est adopté.

MM. Zévaès et Pastre interpellent le ministre de l'instruction publique au sujet des persécutions dont sont victimes les instituteurs et professeurs républicains socialistes et libres penseurs.

M. Pastre développe son interpellation, vivement applaudi par la gauche : il parle notamment du cas du professeur Hervé.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi prochain.

## Sénat

Séance du 25 janvier 1902

Le Sénat discute une interpellation de M. Farinole sur la situation de la Corse. L'orateur parle de la crise économique dont souffre l'île qu'il représente et sur l'aggravation des impôts qui pèsent sur elle.

M. Farinole réclame : l'amélioration des services maritimes postaux, des mesures protectrices contre les incendies qui détruisent les forêts, l'assainissement de la côte orientale, enfin et surtout, la nomination d'une commission d'enquête qui irait se rendre compte de la situation de l'île.

M. Waldeck-Rousseau, président du conseil, répondant, déclare que le tableau tracé par l'interpellateur lui semble un peu trop poussé au noir. Il ajoute qu'une commission d'enquête lui semble inutile.

M. Waldeck-Rousseau conclut au rejet de l'enquête.

M. de Casabianca, demandant à répondre, la suite de la discussion est renvoyée au lendemain, et la séance levée.

Séance du 24 janvier 1901

Le Sénat reprend l'interpellation de M. Farinole sur la situation de la Corse.

M. de Casabianca fait l'historique de la crise que subit actuellement la Corse, et cherche à établir que cette crise est le résultat de la politique que la France suit vis-à-vis de l'île depuis l'annexion.

M. de Casabianca indique ensuite les moyens de mettre fin à la crise. Il faut, en premier lieu, réorganiser des communications postales avec le continent. La subvention promise par le gouvernement pour ce service est insuffisante.

Après quelques paroles de M. Farinole, le Sénat repousse la proposition tendant à la nomination d'une commission d'enquête.

On reprend alors la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à la contribution des patentes. Les articles 1 à 8 sont adoptés.

M. Lourties, sur l'article 9, relatif aux sociétés, développe un amendement qui a pour objet d'affranchir de la patente les sociétés exclusivement composées d'associés et remplissant certaines conditions.

M. Nioche combat cet amendement.

Après une intervention de M. Gauthier (Aude), rapporteur, qui combat aussi l'amendement Lourties, celui-ci est repoussé par 219 voix contre 17. L'article 9 de la commission est adopté.

La suite de la discussion du projet de loi est renvoyée à vendredi prochain.

## EN CHINE

Réception des ambassadeurs par l'empereur

Les ministres russe, allemand, français, japonais et portugais ont présenté leurs

lettres de créance à l'empereur. Les ministres étaient accompagnés de leurs légations respectives et de gardes à cheval, faisant partie de leur état-major. Une garde d'honneur d'infanterie chinoise les attendait à la principale porte du Sud de la cité impériale. L'empereur a reçu ses hôtes d'après l'ancienneté de leurs lettres de créance, à savoir : en premier lieu, le ministre anglais, puis les ministres russe, français, allemand, japonais et portugais. Après que l'empereur eut répondu aux adresses qui lui furent lues, les ministres quittèrent la cité impériale par la porte Est, où ils retrouvèrent leurs escortes qui, accompagnées de l'infanterie, les escortèrent à leurs légations respectives. Le spectacle, qui avait attiré beaucoup de monde, était des plus brillants.

## Au Transvaal

Une interview du président Kruger

Le pasteur Schuwalter a eu avec le président Kruger une interview dont voici l'essentiel :

« En tout temps, a dit M. Kruger, nous accepterons avec gratitude une intervention, car nous ne cherchons pas des avantages. Nous voulons uniquement le repos et une paix honorable. Et, si une médiation pouvait abrégier la guerre — ne fût-ce que d'un seul jour — nous l'accueillerions avec reconnaissance au nom de ceux dont les indolentes souffrances se trouveraient diminuées par là. »

« Mais nous ne désirons pas une intervention qui ne tiendrait aucun compte de nos demandes d'indépendance. Jamais, nous n'accepterions la paix telle que nous la proposent les Anglais : la soumission d'abord et ensuite une sorte d'autonomie ! Plutôt que d'accepter une solution pareille, nous préférons continuer à ne compter que sur notre seul bon droit. »

## INFORMATIONS

Les élections législatives

Les bruits les plus contradictoires ont circulé au sujet de la date des élections législatives. On a dit notamment que le gouvernement s'appretait à les retarder jusqu'à la dernière limite légale, c'est-à-dire jusqu'au mois de mai.

La Dépêche dit savoir que telle n'est pas l'intention de M. Waldeck-Rousseau, ni celle de ses collaborateurs. Des entretiens échangés au conseil des ministres, il résulte que l'opinion dominante est que les élections doivent avoir lieu en avril.

C'est le 13 ou le 20 avril au plus tard que les électeurs seront convoqués pour le premier tour de scrutin.

Au Sénat

Nomination des commissions

Avant la séance publique, le Sénat s'est réuni dans ses bureaux pour nommer plusieurs commissions.

Commission de l'armée. — Ont été élus : MM. le général Grevy, Rolland, Bernard Delcros, Bonnefoy-Sibour, Savary, Boudenoot, Bourgeat, général Billot, de Trévenneuc, de Freycinet, Goujon, de Montfort, Labbé, Mézières, Forgemol de Bostquenard, Denoix, de Courcel.

Commission de la marine. — Ont été élus : MM. Méric, Bazire, Reymond, Cabart-Danneville, Cicéron, Margnien, Veltin, Legludic, Briens, Ponthier de Chamillard, Gar-

... Bzot de Fonény, Pietre, Leydet, Delobreau, Godin, Barbey et Tillaye.

**Commission des chemins de fer.** — Ont été élus : MM Antoine Perrier, Saint-Germain, Leporche, Lourties, Beaupin Duloussat, Prevet, Monestier, Ournac, Rapiquet, Laterrade, Garran de Baisan, Pédebidou, Olivier, Rambourgt, Duval, Folliet, Emile Labiche.

**La Réforme des Lycées et Collèges**

Le projet de réforme de l'enseignement secondaire qui a été soumis par le ministre de l'instruction publique à la commission de la Chambre, comprend quelques dispositions intéressantes dont voici le résumé :

Une première partie est relative à l'organisation de l'internat et à la situation des maîtres répétiteurs.

Quant à l'enseignement, il sera divisé en deux cycles d'étude, le premier de 4 ans, le second de 3 ans.

A l'issue du premier cycle, un certificat d'études secondaires pourra être accordé aux élèves après un examen passé devant leurs professeurs.

A l'issue du deuxième cycle, les élèves se présenteront à un baccalauréat unique. Pour cet examen, les élèves pourront choisir entre différentes matières d'enseignement.

Dans chacun des cycles, d'ailleurs, les élèves pourront choisir entre différentes sections d'études, par exemple, section de latin et de grec, section de latin et des langues vivantes, etc.

**L'Avancement des officiers**

A la suite du vote émis par la Chambre dans sa séance du 17 janvier sur l'avancement des officiers, le ministre de la guerre va confier à une commission l'élaboration du travail de classement pour les divers grades.

La *France militaire*, qui donne cette nouvelle, publie des indications complémentaires et détaillées sur cette importante décision.

L'*Echo de Paris*, complétant l'information de la *France militaire*, dit que les tableaux d'avancement, qui allaient être arrêtés sous peu de jours, vont se trouver notablement modifiés ; ils se rapprocheront du principe de l'avancement à l'ancienneté par sélection, avec majoration pour chaque titre acquis par l'officier. Les tableaux d'avancement révisés ne paraîtront pas avant le mois de février.

**Le doyen des Souverains**

Une dépêche de Vienne annonce que la reine Alexandrina, qui régna jadis sur le Hanovre, avant qu'il fût annexé en 1866 à la Prusse, est assez gravement souffrante à Gmunden, en Autriche, où elle vit solitaire et retirée. La reine Alexandrina est depuis la mort de la reine Victoria la doyenne des souveraines d'Europe ; elle est née, en effet, à la cour de Saxe-Allenbourg en avril 1818, et en 1843 elle épousa le roi Georges V de

Hanovre, qui devait perdre son royaume lorsque la guerre éclata entre la Prusse et l'Autriche. Et que après Sadowa les Hasbourg furent exclus de la confédération germanique.

Le doyen des rois du vieux monde est à l'heure actuelle, comme on sait, le roi de Danemarck, à qui ses nombreuses parentés dans les diverses cours ont valu le surnom de beau-père de l'Europe.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Au Sénat**

Dans la formation des bureaux du Sénat, MM. Cocula et Costes sénateurs du Lot, ont été désignés pour faire partie du 5<sup>e</sup> bureau, convoqué à l'effet de nommer un membre de la commission concernant le projet de loi sur le code rural (Bail emphytéotique) en remplacement de M. de Verninac.

**Vote de nos députés**

Sur les amendements de MM. l'abbé Lemire et Raiberti tendant à relever à 850.000 fr. le crédit du chapitre 9 du budget des affaires étrangères que la commission du budget proposait de réduire à 100.000 fr. (Allocations aux établissements religieux en Orient) les votes de nos députés se sont répartis de la façon suivante :

*Contre* : M. Vival.  
*Pour* : MM. Lachize et Rey.  
La Chambre a adopté.

Sur le projet de résolution de M. Bourrat relatif au rachat des chemins de fer de l'Ouest et du Midi, les voix de nos députés se sont réparties de la façon suivante :

*Pour* : MM. Lachize et Vival.  
*Contre* : M. Rey.  
La Chambre a adopté.

**Bourses dans les lycées et collèges**

L'*Officiel* du 23 janvier publie les décrets, par lesquels, les jeunes gens dont les noms suivent ont été nommés titulaires de bourses nationales dans les lycées et collèges.

**Lycée de Cahors**

Calmette Louis, né le 26 juillet 1889 : bourse d'externat surveillé.

Chastagnol Jean, né le 6 juillet 1887 : bourse d'externat.

Eleros Gaston, né le 13 mai 1887 : demi-bourse.

Lacan Marcel, né le 23 juillet 1887 : demi-bourse.

Lacroix Marc, né le 15 avril 1887 : demi-bourse.

Couzi Pierre, né le 16 juillet 1888 : bourse d'externat.

Creysensac Marcel, né le 1<sup>er</sup> juin 1889 : bourse d'externat.

**Collège de jeunes filles de Cahors**

Salamon Françoise, née le 12 janvier 1889 : demi-bourse internat.

Tronche Mathilde, née le 22 septembre 1888 : demi-bourse d'internat.

**Collège de Figeac**

Cailly Auguste, né le 22 avril 1890 : demi-bourse.

Combes Fernand, né le 28 septembre 1889 trois quarts de bourse.

**Grand Concours Musical de Tulle**

La Société musicale *Les Enfants de Tulle* organise, sous le patronage de la municipalité de cette ville, un grand concours de Musiques, d'Harmonies, de Fanfares, d'Orphéons, de Trompes de chasse, d'Estudiantinas et de Trompettes, qui aura lieu les 20 et 21 juillet 1902.

Les sociétés musicales sont invitées à y prendre part.

Elles peuvent compter sur l'accueil le plus affectueux de la part des *Enfants de Tulle* et le plus bienveillant de la part de la population.

Les mesures sont prises pour assurer le succès de cette solennité musicale, dont M. Emile Pessard, professeur d'harmonie au Conservatoire, officier de la Légion d'honneur, grand prix de Rome, président de l'Association des jurés orphéoniques, a bien voulu accepter la présidence du jury.

Les prix consisteront en instruments de musique, couronnes, palmes et médailles.

Des primes en espèces seront spécialement réservées au concours d'honneur.

Le règlement, qui est à l'étude, sera adressé sous peu aux sociétés qui auront adhéré au concours.

Pour tous les renseignements, s'adresser à M. Germain Guéniéff, directeur général du concours, 47, quai de Lyon, à Tulle.

**CAHORS**

**Association amicale des anciens élèves du Lycée Gambetta**

Les membres de l'Association amicale des anciens élèves du lycée Gambetta qui désireraient assister au banquet qui doit avoir lieu le samedi 8 février, à sept heures du soir, à l'hôtel des Ambassadeurs, sont priés de vouloir bien adresser leur adhésion avant le 3 février, à M. Manihabal fils, économiste adjoint à l'hospice de Cahors.

La cotisation est de 7 francs.

Au cours de l'assemblée générale qui aura lieu le même jour, à cinq heures du soir, au parloir du lycée, auront lieu la lecture du compte rendu du trésorier et le remplacement des membres sortants du conseil d'administration.

**La rue des Capucins**

Le dossier relatif aux travaux à faire au passage inférieur de la rue des Capucins vient d'être transmis par la direction générale des chemins de fer de la C<sup>ie</sup> d'Orléans, à la préfecture.

L'adjudication va avoir lieu incessamment : sous peu le lac de la rue des Capucins sera desséché, et la circulation rétablie.

**CONFÉRENCE DE LA MAIRIE**

Samedi dernier, M. Roustan, le distingué professeur de philosophie du lycée Gambetta, a fait devant un nombreux public une causerie sur « le principe de l'égalité devant l'instruction ».

Les causeries que jusqu'à ce jour M. Roustan a faites, sur des sujets du plus grand intérêt au point de vue social, sont très appréciées par tous ceux qui les ont entendues : celle de samedi notamment est des plus remarquables, ainsi que nos lecteurs pourront en juger par l'analyse que nous en publions.

**Le principe de l'égalité devant l'instruction**

Que tout être humain, sans distinction d'origine, de condition sociale, d'âge, de sexe, ait droit à toute l'instruction qu'il veut et peut acquérir, ce n'est ni une idée très ancienne, ni une idée généralement acceptée aujourd'hui même. L'idée ancienne c'est qu'un certain degré d'instruction convient à chaque classe de la société, qu'au sexe faible, destiné à obéir, suffit une instruction très limitée, c'est que l'instruction trop répandue multiplie les déclassés, les mécontents et les révoltés.

Pourtant, s'il n'y a pas égalité des citoyens devant l'instruction, les autres égalités restent illusoires. Comment parler de l'égalité d'admissibilité aux emplois publics si ces emplois s'obtiennent par de difficiles concours dont la préparation coûteuse est interdite au plus grand nombre ? Que vaut l'égalité politique si très peu sont capables de discerner ce qui est utile au pays, de choisir intelligemment entre les hommes et entre les doctrines ?

Les grands hommes de la Révolution avaient compris que l'égalité devant l'instruction est la condition des autres égalités. Déjà les Cahiers de Paris et de Blois réclament que « l'éducation publique soit étendue à toutes les classes de citoyens. » Dans son célèbre rapport d'avril 1792, Condorcet déclare que l'objet de l'instruction, telle qu'on doit l'organiser, est « d'établir entre les citoyens une égalité de fait et de rendre réelle l'égalité politique reconnue par la loi. Sous ce point de vue, elle est, dit-il, pour la puissance publique un devoir de justice. » Il ajoute : « L'instruction doit être universelle, aussi égale et aussi complète que possible, ce qui entraîne la gratuité à tous les degrés. L'instruction doit assurer aux hommes, dans tous les âges de la vie, la facilité de conserver leurs connaissances et d'en acquérir de nouvelles. »

L'idée de Condorcet est l'idée de tous ceux qui comprennent qu'un régime politique n'est qu'un cadre qu'il faut remplir, qu'il importe avant tout de former l'esprit public, que les réformes ne sont rien sans un peuple assez instruit pour les mériter et les conserver. « J'ai eu froid dans le dos » disait Jean Macé, en se rappelant ses craintes trop justifiées du 24 février 1848, jour où le suffrage universel fut inscrit dans la loi avant d'être consciemment désiré par l'ensemble de la nation. Subitement Jacques Bonhomme était devenu roi, il ne sut pas porter longtemps cette couronne nouvelle.

Il la reconquit pourtant en 1870 et c'est maintenant pour Jacques Bonhomme, comme autrefois pour le Dauphin de France, que travaillent les éducateurs. Qu'a-t-on fait pour Jacques Bonhomme ?

On a institué l'enseignement primaire gratuit, obligatoire et laïque. L'œuvre de Jules Ferry a achevé celle de Guizot et de V. Duruy. De 1881 à 1885 on a élevé dans des milliers de communes des « palais scolaires », le budget de l'enseignement primaire a été porté de 30 à 120 millions ; on a travaillé avec foi et enthousiasme parce que c'était une idée courante que nous avions été battus par l'instituteur allemand.

Or douze à treize ans après les lois scolaires on a voulu juger l'œuvre. Une génération avait été formée par ces écoles : que valait-elle ? L'enquête aboutit à une désillusion.

Hâtons-nous d'ajouter que l'expérience était trop courte, que le public se trompe grossièrement sur le temps qu'exige une réforme d'enseignement pour porter ses fruits. Pour que les lois de 1882 pussent exercer leur influence scolaire, il fallait d'abord créer le corps enseignant, non seulement former les instituteurs, mais former d'abord les instituteurs de ces instituteurs, c'est-à-dire les professeurs des Ecoles normales.

déteste. Elle a une façon de te regarder qui parfois, me fait mal.

— Catherine, par pitié, va-t-en, laisse-moi !... Promène-toi, monte à cheval, chante, amuse-toi, fais tout ce que tu voudras... mais laisse-moi lire mon *Times* en paix. Je commence à croire à la vérité de cette parole de Victor Hugo : « Les hommes sont les jouets des femmes et les femmes ceux du diable ».

— Cela suffit, papa, interrompit Catherine. Tu peux bien trouver dans ton propre fonds assez de choses désagréables à me dire sans appeler à ton aide Victor Hugo. Mais dis-moi combien de temps restera-t-elle encore ici ?

— Que sais-je ?... Elle partira avant que tu ne sois... mariée...

Ce mot sembla l'étrangler au passage. — Voyons, Catherine, mon enfant, encore une fois, je t'en supplie, par égard pour moi, un effort pour être polie avec elle.

— Et pourquoi par égard pour toi, papa ? J'ai horreur de faire les choses sans les comprendre. Quels droits a-t-elle sur toi, pour qu'il faille que je joue la comédie en lui faisant bon visage ?

— Les droits qui résultent de relations assez anciennes ; puis, et je te le dis, elle est actuellement notre hôte. Fais donc ce que je te demande, Catherine, puisque je le désire.

— Je ferais beaucoup pour être agréable, papa, mais, dis-moi, qu'est-ce qu'elle sait donc au sujet de ma mère ?

— Ta mère !... Que veux-tu dire ?... (A suivre.)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 24

**MADemoiselle MONTE-CRISTO**

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH. BERNARD DEROSNE)

PREMIÈRE PARTIE  
**UN JOLI TÉNOR**

VI

Second avertissement

— Il croit que je vais assassiner quelqu'un !... Il le croit vraiment, l'innocent !... Hélas, non, monsieur Dangerfield. Je ne suis pas un homme de loi, mais je respecte la majesté de la loi tout autant que vous. J'en ai fait un peu de toutes les couleurs, je l'avoue, depuis que je suis au monde ; mais je n'ai pas encore tué un moineau et n'ai pas envie de commencer. Allons, mon ami, je vois que vous êtes un poltron, tout Dangerfield que vous êtes. Mais si je vous promets de ne rien faire qui soit défendu, comme on dit aux enfants, me promettez-vous, à votre tour, de me donner dix mille livres, quand vous serez maître et seigneur du domaine ?

— Je voudrais vous comprendre.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

— Attendez... attendez... attendez !... et vous comprendrez. Nous voilà près de la maison... Est-ce promis ?

— Oui !... Mais le diable m'emporte si je sais ce que je promets !

— Vous me donnerez cette promesse par écrit ?

— Comme vous le voudrez. Il est assez facile de faire une promesse qu'on n'aura jamais l'occasion de tenir. C'est donc dit. Si par vous, Scarswood devient ma propriété, je consens à vous payer la somme que vous me demandez.

— Très bien, alors. C'est un traité conclu entre nous. Vous m'apporterez l'acte écrit à votre première visite, et tâchez qu'elle soit prochaine. Supportez donc la vue du bonheur de nos amoureux, car vous pouvez être certain que jamais leurs amours ne finiront par un mariage.

— Si j'en étais sûr !... murmura-t-il entre ses dents.

— Vous pouvez en être sûr. Je sais quelque chose sur Catherine Dangerfield qui empêchera Gaston Dantrée de l'épouser jamais. Oh ! n'y a qu'à parler du diable pour le faire venir. Tenez, voici Catherine et son cabotin.

Ils sortaient, en ce moment, par l'entrée voûtée du château, tout deux superbement montés, car Dantrée avait le plus beau cheval des écuries de Morecambe.

— Regardez-les ! dit méchamment Mme Vavator. Et l'on dit que le bonheur parfait n'est pas de ce monde ! que ceux qui le prétendent viennent ici et qu'ils voient Catherine Dangerfield et Gaston Dantrée !... Le plus bel

homme que j'ai jamais vu, je crois, et j'en ai bien vu dans le cours de mon existence pourtant. Et avec cela la grâce d'un prince !

Les cavaliers passèrent. Dantrée ôta son chapeau et salua. Mlle Dangerfield salua aussi, mais avec une hauteur qu'elle fit aussi méprisante qu'elle put.

Un instinct de femme l'avertissait, à n'en pas douter, que Mme Vavator était une ennemie.

— Cette femme me déplaît, avait-elle plus d'une fois dit à son père. Avec son sourire éternel, elle m'exaspère ; elle a toujours l'air de se moquer des gens. Puis elle te rend malheureux, je le vois bien ! Mais, au fait, qu'est-ce qu'elle peut bien faire ici !...

Catherine se tenait devant son père, toute droite, attendant sa réponse. Mais il ne répondait rien.

Un jour, le colonel dit cependant à Catherine :

— Je voudrais que tu t'efforcasses d'être un peu plus polie que tu ne le fais, Catherine. Tu as été tout à fait raide, l'autre soir. Cette femme est notre hôte.

— Pourquoi écoute-t-elle aux portes ? Je l'ai surprise, l'autre soir, derrière un gros oranger, écoutant tout ce que Gaston et moi nous disions. Je lui ai simplement dit que je lui répéterais, le soir nos conversations de la journée, puisqu'elle semblait mourir d'envie de les connaître. Ce n'est rien du tout, crois-moi, papa, que cette petite créature-là. Elle se met du rouge, du noir, et elle ment à tout bout de champ, et je vois bien qu'elle nous

On n'était donc pas en état vers 1893 et on n'est même pas en état aujourd'hui de porter sur l'école laïque un jugement éclairé. Mais les critiques injustes ne sont pas toujours inutiles. Elles amènent les hommes qui avaient le plus de foi dans la valeur de l'enseignement primaire à réfléchir sur leur œuvre pour la compléter, à la comparer avec les œuvres analogues entreprises dans les états voisins, à doter la France de ce qui lui manquait encore, de ce qu'on a nommé la seconde éducation du peuple.

On s'aperçut en effet que si l'enseignement primaire anglais avait donné de meilleurs résultats que le nôtre, c'est parce que les éducateurs ne cessaient pas de s'occuper de l'enfant vers sa treizième année. En France les lois maintenaient l'enfant à l'école de sept à douze ans, puis se désintéressaient de lui. Et à l'âge où le jeune homme commence à réfléchir, choisit une attitude dans la vie, se forme des opinions morales, religieuses, politiques, il était socialement abandonné (Voyez H. Bérenger, *La conscience nationale* p. 224 et suiv.) Cette remarque fit comprendre l'importance primordiale de l'œuvre post-scolaire.

Il faudrait retracer l'histoire du mouvement en faveur de l'instruction populaire en Angleterre et en France pour apprécier la valeur des diverses institutions dont on a fait l'essai dans les deux pays et pour répondre à cette question : le droit de tous à l'instruction n'exige-t-il pas d'autres institutions encore, des réformes profondes dans l'organisation de l'enseignement de l'Etat?

En Angleterre, les *Ecoles du soir* et l'*Extension universitaire* n'ont profité qu'à la petite bourgeoisie. Pour atteindre le peuple des faubourgs, spécialement les miséreux des quartiers Est de Londres, on a créé des *Colonies sociales* du type de Toynbee Hall, établissements dirigés par des jeunes gens qui habitent dans l'établissement même et qui consacrent leurs soirées à l'éducation de l'ouvrier. Ces colonies sociales ont été fondées par l'aristocratie anglaise et la riche bourgeoisie. Ce sont des œuvres de réconciliation sociale, médiocrement estimées par les socialistes anglais qui croient voir sous cette philanthropie aristocratique une intention réfléchie de prolonger l'ascendant des classes riches sur les travailleurs. Que ces critiques soient justes ou non, ces colonies sociales sont en nombre beaucoup trop restreint pour que leur action soit actuellement très efficace.

En France, c'est aussi la bourgeoisie cultivée qui a créé l'enseignement populaire (*Les Educateurs nationaux* de Condorcet, Lanthenas et Lakanal; la *Société pour l'instruction élémentaire*, fondée par Lazare Carnot vers 1815; l'*Association polytechnique*, vers 1830; l'*Association philotechnique*, vers 1848; la *Ligue de l'enseignement*, fondée en 1896, très active dans ces dernières années sous la présidence de M. Léon Bourgeois). Mais à côté de l'enseignement offert au peuple par la bourgeoisie, il existe un enseignement populaire voulu, organisé, dirigé et contrôlé par le peuple lui-même, l'enseignement des *Universités populaires* fondées sur le modèle de celle qu'un ouvrier, Deherme, créa en 1898, à Paris, dans le faubourg St-Antoine. Les universités sont aujourd'hui nombreuses et prospères. On peut espérer qu'il s'en créera dans toutes les villes de quelque importance. Pouvons-nous compter sur ces U. P. pour donner à tous toute l'instruction?

On a pu le croire quand elles se sont fondées, mais très vite le véritable caractère de l'œuvre est apparu. L'ouvrier qui fréquente l'U. P. ne cherche guère à enrichir ses connaissances. Il ne désire l'instruction que comme un moyen d'émancipation. Très vite les U. P. sont devenues des facteurs sociaux non pas dans la fusion des classes, mais dans la lutte des classes. On peut le regretter ou s'en réjouir, mais ce qui paraît certain c'est que l'U. P. ne cherche pas tant à enseigner qu'à confirmer les auditeurs dans leurs idées déjà très arrêtées. Le peuple demande qu'on lui fournisse des arguments pour soutenir la doctrine acceptée avant tout raisonnement, il veut qu'on lui apporte des armes. Les problèmes n'existent pas pour lui, les solutions sont trouvées, le conférencier ne vient pas à l'U. P. pour éveiller l'esprit critique, mais pour réchauffer les enthousiasmes.

Etant des institutions de combat, les U. P. ne semblent pas appelées à instruire au sens complet du mot. Elles affranchiront, elles répandront une nouvelle foi, un nouvel évangile. Mais l'instruction est chose pénible à acquérir, qu'on ne peut emporter d'une salle où on vient écouter d'une oreille plus ou moins attentive, aujourd'hui une conférence d'histoire, demain une conférence d'hygiène. L'U. P. ne rétablira pas l'égalité devant l'instruction.

Cette égalité n'existera que le jour où l'enseignement de l'Etat sera gratuit à tous ses degrés, où l'enseignement primaire gratuit ne sera pas séparé de l'enseignement supérieur presque gratuit par l'enseignement secondaire payant, et par le baccalauréat payant. Cette réforme est demandée par le groupe parlementaire de l'enseignement dont font partie MM. H. Brisson, Alex. Bérard, Maurice Faure, Carnaud, par des publicistes tels que H. Bérenger, par M. Léon Bourgeois, qui fait du principe de l'égalité devant l'instruction un des articles de sa récente profession de foi.

**Présentation du drapeau aux jeunes soldats**  
Hier vendre à midi, a eu lieu sur la place Thiers la cérémonie de la présentation du drapeau aux jeunes soldats.

Le régiment en grande tenue de service disposé en lignes de colonnes, formait le carré : au milieu se tenait la musique.

M. le colonel Jacquin, a d'abord passé le long du front, puis se plaçant au milieu du carré, a prononcé d'une voix vibrante la patriotique allocution suivante que nous sommes heureux de publier grâce à l'exquise bienveillance de M. le colonel :

Jeunes soldats du 7<sup>e</sup>, vous voici devant votre drapeau.

Je vous présente à lui. Ce glorieux emblème est l'image de la Patrie. Que dis-je, c'est la Patrie elle-même qui est là devant vous.

Il porte dans ses plis, écrites en lettres d'or les inoubliables étapes qu'il a parcourues, Fleurus, Bautzen, Anvers, Sébastopol,

A Fleurus vos anciens dans la carrière savaient la France d'une invasion. A Bautzen des conscrits comme vous savaient la France d'une invasion. Si je remonte plus haut dans l'histoire du 7<sup>e</sup> je le vois portant le nom de régiment de Champagne si glorieux, si illustre qu'il suffisait de dire *je suis de Champagne* pour être classé parmi les plus braves.

Jeunes soldats vous marcherez dans la trace de vos aînés, j'en suis sûr. Et si un jour la Patrie l'exigeait, vous n'hésiteriez pas à donner votre vie pour ce drapeau que je remets, aujourd'hui entre vos mains et que je confie à votre bravoure et à votre loyauté.

M. le colonel Jacquin commanda ensuite le salut au drapeau, et remit la médaille militaire à M. Louis sous-chef de musique.

Cette cérémonie terminée, a eu lieu le défilé très correct et impressionnant des troupes, qui immédiatement après partirent pour la marche militaire du vendredi.

Un public nombreux assistait à la cérémonie.

En l'honneur de cette cérémonie de la présentation du drapeau, la marche militaire a été écourtée, et le colonel Jacquin a levé toutes les punitions : le quartier à la rentrée du régiment de la marche, a été désigné.

**Accident**

Hier soir, le nommé Bourgnou, Louis, marchand forain, originaire de Lalbenque, se rendait de Cahors à St-Géry avec sa voiture.

Arrivé près de Savanac, sa fillette âgée de 6 ans, qui marchait à côté de la voiture a glissé et est tombée sous la voiture dont une des roues lui frotta violemment la joue.

La pauvre enfant fut assez gravement blessée. Son père revint immédiatement à Cahors, où M. le docteur Mendailles donna des soins à la fillette; mais il n'a pu encore se prononcer sur la gravité de la blessure.

**Théâtre des Variétés**

DIRECTION DONVILLE. — ALLÉES FÉNELON  
Samedi 25 janvier 1902

**Les Marâtres de Pibrac, ou la vie de Sainte-Germaine**, Drame sacré en 2 actes.  
**Le Billet de logement**, Vaudeville en 1 acte.

On commencera par : **Les Servantes nerveuses**, Vaudeville à travestissement en 1 acte.

**Dimanche 26. — Deux représentations**  
A 2 h. 1/2 matinée populaire à prix réduits  
**L'affaire Gouffé**, Drame historique en 4 actes.  
**L'héritage d'Amérique**, Vaudeville en 1 acte.

Le soir à 8 heures prix ordinaires  
**Le Roi des Catacombes**, Drame en 5 actes.

**Les Fureurs de l'Amour**, Tragédie burlesque en 1 acte en vers.  
Prix et heure ordinaires; la salle est chauffée.

**Musique du 7<sup>e</sup> de ligne**

PROGRAMME DES 23 ET 26 JANVIER  
De 3 à 4 heures. Allées Fénelon  
Allegro Militaire, St-Saëns.  
Le Dieu et la Bayadère (ouv.), Auber.  
Les Patineurs (valse), Waldteufel.  
La Fille du Régiment (fantaisie), Donizetti.  
Retraite Espagnole, X.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 23 au 25 janvier 1902  
**Mariage**  
Tulet, Louis, jardinier, et Langlès, Justine-Josephe-Hortense, charcutière.

**Décès**

Testut, Marguerite, Vve Deilhes, blanchisseuse, 75 ans, impasse Cardaillac.  
Libert, François, portefaix, 78 ans, rue Mordaigne, 15.

**Arrondissement de Cahors**

**PRAYSSAC. — Foire. — Cours ordinaires** sur les bœufs.

Breaux, de 400 à 600 fr. la paire.  
Porcs gras, de 40 à 42 fr. les 50 kil. vif, (poids mort, de 45 à 50 cent. la livre).

Moutons gras, de 70 à 75 cent. le kil., autres, de 10 à 30 fr. l'un selon qualité.  
Agneaux, de 15 à 20 fr. l'un.

Poules, de 4 à 5 fr. 50 la paire.  
Lièvres, de 4 à 6 fr. l'un.  
Perdreaux, 2 fr. id.

Lapins domestiques, env. 25 cent. la liv.  
Blé, de 15 à 16 fr. les 4/5 haussé de 1 fr. à 1 fr. 50 depuis le dernier marché.

Maïs, de 11 à 11 fr. 50 les 4/5.  
Pommes de terre, de 3 à 4 fr. les 4/5.

**MONTCABRIER. — Foire. — Cours ordinaires** sur les bœufs et sur les moutons.

Porcs gras, de 42 fr. 50 à 47 fr. les 50 kil. viande nette.

Veaux, de 80 à 85 cent. le kil. vif.  
Poules et poulardes, de 3 à 5 fr. la paire.  
Lièvres, de 4 à 5 fr. l'un.

Perdreaux, 1 fr. 50 à 2 fr. l'un.  
Grives, 45 cent. l'une.  
Merles, 25 cent. l'un.

Œufs, 90 cent. la douzaine.  
Porcs de lait, de 12 à 30 fr. l'un.

**Incendie. — Ces jours derniers** une maison située aux environs de St-Avit a été la proie des flammes.

On ignore les causes du sinistre, mais on croit qu'une main criminelle a commis ce méfait car les 4 coins ont pris à la fois.

**CAZALS. — Conférence. — Demain dimanche**, M. le docteur Calmeilles, médecin-inspecteur des écoles, fera à une heure et demie en la salle des garçons, la conférence suivante : « De l'Alcoolisme. Les Alcooliques à Lacadémone. »

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC. — Société musicale. — L'harmonie** les Artisans-Réunis a, dans son assemblée générale de mercredi, nommé sous-chef M. Julien Roques, ancien piston au 7<sup>e</sup> de ligne, en remplacement de M. Destip, décédé. La Société ne pouvait faire un meilleur choix, qui, nous en sommes sur, portera ses fruits.

**SOUSCEYRAC. — Désespéré. — On nous** annonce que le sieur Alexandre Payrol, maçon, demeurant au village de Frégeac, vient de mettre fin à ses jours en se pendant. On ne sait pas encore les motifs qui ont poussé ce malheureux à cet acte de désespoir.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON. — Incendie. — Mercredi**, vers cinq heures, un incendie a complètement détruit deux granges appartenant aux sieurs Grangié et Laurié, propriétaires aux Scaletoux, commune de Saint-Clair.

Heureusement que les bestiaux qui y étaient engrangés ont pu être sortis à temps. Tout se borne à des dégâts purement matériels couverts par deux assurances.

On ignore les causes du sinistre.

**Arrestation. — Pierre Esthieu**, âgé de cinquante ans, originaire de Calès, mais domicilié à Peyrignac, contrebandier de profession, a été arrêté le 22 janvier à la foire de Saint-Germain, colportant du tabac de contrebande.

Il a été écroué à la maison d'arrêt.

**GOURDON. — Tribunal correctionnel. — A l'audience** correctionnelle de lundi dernier, les affaires suivantes ont été jugées :

Paul-Louis-Edmond Delatre, âgé de 40 ans, né à Quimperlé (Finistère), peintre en bâtiments, sans domicile fixe, inculpé de vagabondage, a été condamné à huit jours de prison et aux frais.

Edmond-Camille-Alfred Magnier, âgé de 57 ans, né à Vron (Somme), journalier, sans domicile fixe, inculpé de vagabondage, a été condamné à quinze jours de prison et aux frais.

Les nommées Marie Baldy, épouse Magot, âgée de 54 ans, et Adèle Jarguel, âgée de 48 ans, toutes deux ménagères, domiciliées à Labastide Murat, sont inculpées d'outrages envers un citoyen chargé d'un service public; l'épouse Magot a été condamnée à 25 fr. d'amende et aux frais, mais avec application de la loi Béranger, et Adèle Jarguel a été acquittée.

Les nommés : 1° Gaston-Emile Barras, âgé de 31 ans; 2° Jean Courtiol, âgé de 46 ans, et 3° Gérard Pons, âgé de 63 ans, tous cultivateurs, domiciliés à Saint-Projet, inculpés de défaut de déclaration d'animaux malades, ont été condamnés à 16 fr. d'amende chacun et aux frais.

François Malès, âgé de 63 ans, cultivateur, né et domicilié à Sarrazac, canton de Martel, est inculpé de vols de truffes au préjudice de divers propriétaires de la commune de Sarrazac.

Malgré une excellente plaidoirie de M<sup>e</sup> Albert, son avocat, il se voit infliger quatre mois de prison, avec application de la loi Béranger, 200 fr. d'amende et les frais.

Enfin, sept chasseurs inculpés de chasse

sans permis et de chasse avec engins prohibés se voient infliger des peines variant de 20, 25 à 50 fr. d'amende.

**Accident mortel. — Ainsi que tout le** faisait prévoir, le sieur Baptiste Cayla, boucher à Gourdon, avenue Gambetta, victime de l'accident de voiture dont nous avons déjà parlé, est décédé le 21 janvier à trois heures du matin, sans avoir repris connaissance, malgré les soins qui lui ont été prodigués.

Le malheureux laisse une veuve et trois enfants.

Ses obsèques ont eu lieu mercredi à dix heures au milieu d'un concours énorme de population.

**Chez nos voisins**

**FUMEL. — Foire. — Cours ordinaires** sur les bœufs et sur les moutons.

Porcs gras, de 38 à 44 fr. les 50 kil.  
Porcs de lait, de 15 à 30 fr. l'un.  
Veaux, de 85 à 90 cent. le kil.

Volaille, de 3 fr. 50 à 5 fr. la paire.  
Lièvres, de 4 à 6 fr. l'un.  
Perdreaux, 2 fr. id.

Grives, 50 cent. l'une.  
Merles, 25 cent. l'un.  
Lapins domestiques, env. 30 cent. la liv.

Œufs, 1 fr. la douzaine.  
Blé, de 16 à 17 fr. l'hect.  
Maïs, de 14 à 15 fr. id.

**BULLETIN FINANCIER**

Les bonnes dispositions dont le marché fait preuve depuis quelques jours se maintiennent sans la moindre défaillance; l'avance acquise est en grande partie conservée et le mouvement d'affaires demeure fort actif.

Le 3 0/0 clôture à 100.40; le 3 1/2 0/0 à 102.35. Le Crédit Foncier ferme à 729; le Comptoir National d'Escompte à 585; le Crédit Lyonnais s'avance à 1043 et la Société Générale à 608.

Parmi nos chemins; le Lyon cote 1556 et le Nord à 1950.

L'Action Wagons-Lits reprend à 302. Voici l'état comparatif des recettes nettes des voitures de la Cie Internationale des Wagons-Lits. 1901, 1902.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 10 janvier 258.071; 271.070.

Différence en faveur de 1902, 13.699.

Le Suez clôture à 3770.

La Dynamite Centrale est en hausse de 20 fr. à 715.

Les fonds étrangers clôturent : l'Extérieure à 770; l'Italien à 99.90; le Portugais à 27.35; le Russe 3 0/0 1891 à 86, le Turc D à 25.55 et la Banque Ottomane à 552.

A Bruxelles — La Cie Nationale financière capital est à 126 50 et le dividende à 240.

Les Wesphaliens capital font 48.75 et les ordinaires 13 f.

**LE JOURNAL DU LOT**

**EST EN VENTE à Cahors**

Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— M<sup>me</sup> LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mlle MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie.

— M<sup>me</sup> Vve VALLIER de BY, buraliste, rue de la Liberté.

— M. FREICHE, buraliste, 55, boulevard Gambetta.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

**Prime musicale**

Par suite d'une convention très avantageuse la Maison Z. BAJUS, éditeur de musique à Avesnes-le-Comte (P.-de-C.), expédiera franco à tous ceux de nos lecteurs qui lui en feront la demande, une superbe collection de dix morceaux pour piano écrits par les meilleurs auteurs, nouvellement parus et édités avec le plus grand luxe.

Cette collection, qui vaudrait partout 40 fr. premier semestre de 1901, produit 1 388 tonnes de houille.

aux prix marqués, représente le plus joli cadeau que l'on puisse faire aux personnes qui étudient ou cultivent la musique.

Joindre à la demande 1 fr. 50 en timbres ou mandat pour tous frais.

**Bibliographie**

**JOURNAL DE LA JEUNESSE.** — Sommaire de la 1521<sup>e</sup> livraison (25 janvier 1902).  
Fille de Rois, par Pierre Maël. — Les bienfaits de la chimie moderne, par Daniel Bellet. — François, poète Lorrain, par Auguste Lepage. — L'Ouragan, par A. Melandri. — Les emplois de l'amiante, par Fr. Ancis. — Musée des poupées, par Marie König.  
Abonnements : France : Un an, 20 fr. six mois 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.  
Hachette et C<sup>o</sup>, boulevard Saint-Germain 79, Paris, 6<sup>e</sup>.

**LE BON JOURNAL**

V<sup>o</sup> Nacla : Courrier du dimanche. — S. Boncherit : Cœur de mère. — Georges Ohnet : Le Brasseur d'affaires (suite). — V<sup>o</sup> Henri de Bornier : La Lizardière (suite). — Georges d'Espèyres : La Légion étrangère. — Camille Flammarion : Stella (suite). — Henry Grenet : 100 millions (suite). — Félicien Nacla : Dictionnaire rustique (suite). — Petite correspondance.

**LA NATURE.** Revue des sciences illustrées, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef (Maison et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n<sup>o</sup> 1496 du 25 janvier 1902.

Les insectes des violettes, par Lucien Ichès. — Transformation de la mer d'Azov en lac. — La science au théâtre, par G. Chalmarès. — Les diables de mer, par le D<sup>r</sup> J. Pellegrin. — Action de l'électricité sur le broillard, par Vandevyver. — Stalactites de formation actuelle, par Stanislas Meunier. — Doubles fenêtres, par Flamel. — L'art de donner des notes numériques, par Delauney. — Indicateur de vitesse ; chemin de fer du Midi, par J. F. G. — Au Collège de France ; en l'honneur de M. Maray, par Henri de Parville. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 20 janvier 1902, par Ch. de Villedeuil. — Machine à essayer les bicyclettes, par D. B.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

**LE MONDE ILLUSTRÉ**, 13 quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2339 du 25 janvier 1902.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

**GRAVURES.** — Paris pittoresque : le charme d'oiseaux, dans les jardins du Luxembourg. Paris artistique : la décoration de l'Hôtel de Ville, par J. Chéret : la danse. — La musique. — Les fleurs. — Les jouets.

Départements : essai de Téléphonie et de Télégraphie sans fil, au château de Marchais, résidence de S. A. S. le prince de Monaco : le château de Marchais. — Schéma d'un poste. — M. Maïche, inventeur de la Téléphonie sans fil. — Réception de la dépêche téléphonique dans un poste situé à 3 kilomètres du poste expéditeur. — Un poste d'expériences.

Afrique : la Tripolitaine : Tripoli de Barbarie, vue prise de la mer, près du camp Turc. — Une rue de Tripoli : Mosquée avec son minaret et sa Kouba. — La place du marché à Tripoli.

Angleterre : la revue des troupes avant leur départ pour le Transvaal : le Roi, le Prince de Galles et lord Roberts sur le terrain de la revue, à Wellington-Barracks. — Les « Guards » défilant devant le Roi, dans leur nouvel uniforme. L'ouverture du Parlement : le défilé des « Life Guards ». — Le carrosse du Roi.

Paris : le cinquantième de la médaille militaire ; médaille de l'Empire et médaille de la République. — Diplômes. — Les cantinières médaillées : M<sup>l</sup>le Renou, Duchamp, Favrolle, Teyssier et M<sup>l</sup>le Dolin, directrice des postes.

Le dressage des chiens sauveteurs au quai de la Tourneelle : la présentation du mannequin.

Portraits : M<sup>l</sup>le Baretta-Worms. — M. Jules Chéret. — Le D<sup>r</sup> Fournier.

La revue comique, par Jehan Tastevuide.

**TEXTE.** — Chroniques : Courrier de Paris, par Ch. Clairville ; la Tripolitaine, par le Lieutenant-Colonel Monteil ; le cinquantième de la médaille militaire, par N. ; la Télégraphie et la Téléphonie sans fil, au château de Marchais, par F. Fos ; la décoration de l'Hôtel de Ville par J. Chéret, par L. de Montarlot ; Théâtres, par H. Lemaire ; etc., etc.

Explication des gravures, Echees, Rébus, Revue comique, Petit courrier des Théâtres, Les livres nouveaux ; les Sports, par Fernand Fos ; Courses, par Archiduc ; la Bourse, etc., etc.

**SUPPLÉMENT**

**La Femme et le Monde**

Les chaises à porteurs, par Henri de Forge ; Musique : Janvier, mélodie de H. Kaiser, paroles de M. Guinand. Le Masque d'or, roman, par M. Charles Esquier ; etc.  
Le numéro avec son supplément : 50 centimes.

QUATRE-VINGT-UNIÈME ANNÉE  
Edition bimensuelle, couverture verte, dite  
**JOURNAL DES DEMOISELLES**  
ET PETIT COURRIER DES DAMES  
14, rue Drouot, Paris

Paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois  
Un an : Paris, 16 fr. ; Départements, 19 fr. ; Union postale, 22 fr.  
C'est le véritable journal de famille, s'adressant aussi bien à la jeune fille qu'à la mère, et réunissant le côté littéraire, instructif et moral, au côté pratique des travaux d'intérieur.  
Cette édition, la plus complète, la plus utile et

la moins chère des publications de ce genre, s'adresse aux personnes ayant besoin d'un grand nombre de modèles de Patrons de toutes sortes et désirant avoir sur la Mode et les Toilettes des renseignements plus complets que ceux contenus dans l'Édition bimensuelle chamois.

Indépendamment des 48 pages de texte et des annexes de l'Édition chamois,

**ELLE DONNE EN OUTRE :**

1<sup>o</sup> 18 Gravures coloriées de Modes, de Travaux de fantaisie ou d'Ameublement ; 2<sup>o</sup> 6 Albums d'ouvrages de fantaisie ; 3<sup>o</sup> De nombreux Patrons découpés et imprimés ; 4<sup>o</sup> Des Feuilles de Patrons et de Broderies pour lingerie, trousseaux et layettes.

5<sup>o</sup> Travaux imprimés sur étoffe : Deux dessous de comptoir Un cousin croissant. — Encadrement pour un petit tapis.

**ON A REÇU AINSI, A LA FIN DE L'ANNÉE :**

8 ouvrages imprimés sur étoffe, 36 gravures coloriées de Modes et de travaux Plus de 100 Patrons découpés et imprimés. — Musique. 12 Planches de tapisseries ou Petits travaux en couleurs, 18 Albums de travaux contenant environ 1000 dessins de Broderies et modèles, Alphabets. — Imitations de peintures ou d'aquarelles, Calendriers. — Abat-jour. — Cartonnages, etc.  
On s'abonne pour un an à partir du 1<sup>er</sup> de chaque mois.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur du Journal, 14, rue Drouot.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen

**Vient de paraître :**

**LE GUIDE DES MÈRES**

**ET DES NOURRICES**

Par le Docteur RENARD

Ancien médecin inspecteur des enfants

Cet important ouvrage est une véritable encyclopédie de tout ce qui a rapport à la première enfance :

Dans la 1<sup>re</sup> partie, l'auteur donne à la future maman les conseils à suivre pour avoir une heureuse grossesse. Il prend ensuite l'enfant à sa naissance et le suit pendant tout son élevage, qu'il soit élevé au sein par sa mère ou une nourrice ou qu'il prenne le biberon.

La 2<sup>e</sup> partie est consacrée au sevrage et à la dentition.

Le 3<sup>e</sup> traite de l'hygiène de l'enfant, des bains, du coucher, du sommeil, du réveil, des sorties, de la marche.

Dans la 4<sup>e</sup> partie, l'auteur s'occupe des principales affections qui peuvent sévir sur l'enfant en bas âge : affection de l'appareil digestif, diarrhée, entérite, bronchite, coqueluche, fluxion de poitrine, convulsion, méningite.

Un chapitre spécial traite des fièvres éruptives : rougeole, varicelle, scarlatine, fièvre typhoïde.

Cet ouvrage donne le traitement à suivre, dans les croutes de lait, la jaunisse, les brûlures, la hernie, etc. Il termine par un tableau pour la dentition et les pesées de l'enfant.

En consultant ce faible résumé de la table des matières de cet ouvrage, on voit que rien n'a été négligé pour en faire un guide qui sera journellement consulté par les mamans auxquelles il rendra de grands services.

Envoi franco contre un mandat poste de deux francs adressé au Bureau du journal.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**Fêtes du Carnaval 1902**

*Extension de la durée de validité des billets d'Aller et Retour*

A l'occasion des *Fêtes du Carnaval 1902*, les billets aller et retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux conditions des Tarifs spéciaux G. V. N<sup>o</sup> 2 et G. V. N<sup>o</sup> 102, du Samedi 8 Février inclus au Mardi gras 11 Février inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Mercredi des Cendres 12 Février.

Les billets de même nature conserveront leur durée de validité lorsqu'elle expirera après le 12 Février.

**Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.**

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.**

Tarif spécial G. V. n<sup>o</sup> 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **33 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

**Excursions**

*En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.*

1<sup>er</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2<sup>e</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

**Voyages dans les Pyrénées**

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

**1<sup>er</sup> ITINÉRAIRE**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

**2<sup>e</sup> ITINÉRAIRE**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (*viâ* Montauban-Cahors-Limoges ou *viâ* Figeac-Limoges).

**3<sup>e</sup> ITINÉRAIRE**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (*viâ* Montauban-Cahors-Limoges ou *viâ* Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 c. — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50 c.

**PUBLICATIONS**

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1<sup>o</sup> à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert. 2<sup>o</sup> en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

1 <sup>o</sup> DE PARIS à TOURS.	Premières
2 <sup>o</sup> DE TOURS à NANTES.	livraisons
3 <sup>o</sup> DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.	d'une
4 <sup>o</sup> D'ORLÉANS à LIMOGES.	collection
5 <sup>o</sup> DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.	qui sera
6 <sup>o</sup> DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.	continué

**Billets d'aller et retour de famille**

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.**

Tarif spécial G. V. n<sup>o</sup> 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

**Voyage circulaire en Bretagne**

*A prix très réduits*

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, en vue de faciliter les excursions en Bretagne, délivre toute l'année dans toutes les gares du réseau d'Orléans, aux prix très réduits de 65 francs en 1<sup>re</sup> classe et de 50 francs en 2<sup>e</sup> classe, des billets circulaires, valables 30 jours comprenant le tour de la presqu'île :

Rennes, Saint-Malo-St-Servan, Dinard, St-Brieux, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Saveuay, le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Redon et Rennes.

Le voyageur partant d'un point quelconque pour aller rejoindre cet itinéraire, pourra obtenir dans ce but et sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, un billet de parcours complémentaire de la classe du billet circulaire, et comportant une réduction de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

La même réduction lui sera accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point qu'il aura choisi.

NOTA. — Le voyage circulaire peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.



DÉPÔT : Pharmacie FOURNIÉ, Place du Marché à Cahors.

**MAISON**

**LOUBEYRE**

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented en France, Angleterre, Belgique  
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions  
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

**LOTION ANTISEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GELIS**  
Contre les Pellicules et la chute des Cheveux  
— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n<sup>o</sup> 2 : 3 fr.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.



**FABRIQUE DE MONTRES GARANTIES**

H. SARDA, 33, Quai Veil-Picard, BESANCON (Doubs).  
Envoi (gratis et franco) des Catalogues illustrés de MONTRES OR, ARGENT, NICKEL, ACIER  
Régulateurs et Chronomètres — Chaînes et Sautoirs  
Catalogues spéciaux : 1<sup>o</sup> de Pendules, Réveils, Cartels, Garnitures de Cheminées, etc.  
2<sup>o</sup> de Bijouterie : Alliances, Bagues, Broches, Dormeuses, Bracelets, etc., or, argent, doublé ou.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

**MANDELLI, Cahors**

Seul représentant de l'ORFÈVRERIE CHRISTOFFLE

Dépositaire du Chronomètre **OMÉGA**

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr.  
Or 125 fr.